

République Française

Collectivité de la  
Martinique

\*\*\*\*\*

\*\*\*\* RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \*\*\*\*  
\*\*\* LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ \*\*\*  
\*\* COMMUNE DU PRÊCHEUR \*\*

ARRÊTÉ N°...012... / 2025

LE PRÊCHEUR

ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2025



DIRECTION GÉNÉRALE  
Service Ressources Humaines

Mairie  
Bourg  
97250 LE PRÊCHEUR

Le maire de la commune du Prêcheur ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,  
Vu la délibération n°04 du 12 avril 2018 portant détermination des ratios promus/promouvables et  
après avis du Comité Technique en date du 14 mars 2018,  
Vu le tableau d'avancement établi par le Centre de Gestion de Martinique pour l'année 2025 transmis  
à la collectivité en date du 19 décembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade : Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

NOM	PRÉNOM	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MARIE-ROSE	Albert	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/09/2025

**Avancement de grade : Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

NOM	PRÉNOM	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MONSTIN	Gérard	Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/09/2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et transmis partout où besoin sera.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier des Finances Publiques de Trinité, Comptable assignataire
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique

Fait au Prêcheur, le 07 juillet 2025

Le Maire,  
  
Germain DUTON